

Elsa Vivant
Maitre de conférences
Latts – Université de Marne la Vallée
Chercheuse associée au Centre d'étude de l'emploi
Elsa.vivant@univ-paris-est.fr

Journée d'études : Le travail indépendant : santé et conditions de travail
18 septembre 2013

Etre auto-entrepreneur, c'est pas si facile

Les ambiguïtés d'une nouvelle catégorie juridique

Le statut d'auto-entrepreneur, on dit qu'il est très simple, tout simple, ce n'est pas forcément vrai

Olivier

Le régime de l'auto-entrepreneur vise à reconnaître et favoriser le travail indépendant, indépendance fortement discutée, tant d'un point de vue théorique (les conditions réglementaires permettent-elles une vraie indépendance d'exercice qu'empirique (Levratto, Serverin 2009, 2012; Fayolle, Pereira 2012). En cela, le régime de l'auto-entrepreneur constitue un objet pertinent pour interroger les nouvelles formes du travail indépendant. Lors de cette journée seront présentés les résultats d'une enquête auprès de jeunes diplômés ayant recours au régime de l'auto-entrepreneur pour accéder à l'emploi, c'est-à-dire sans avoir d'expérience professionnelle réelle (en dehors de job étudiants ou de stage). Cette entrée dans la vie active, de jeunes diplômés de niveau bac+5 minimum, se passe par un double apprentissage : celui d'un métier (les connaissances acquises en formation sont mises à l'épreuve du professionnalisme) et de celui de la gestion d'entreprise.

La population étudiée, les jeunes diplômés des formations universitaires en urbanisme, connaît, au moment de l'enquête, une période de forte déstabilisation. Outre le contexte de crise économique qui fragilise l'ensemble des jeunes entrant sur le marché du travail, les jeunes urbanistes ont dû affronter et s'adapter à la redéfinition (en 2007) des critères d'éligibilité des concours d'accès à la fonction publique territoriale, leur fermant l'accès de droit à certains concours. Face à cette décision vécue comme une prise de pouvoir des ingénieurs sur un marché du travail spécifique¹, ils se sont organisés en collectif pour influencer les élus (perçus comme des employeurs potentiels) en vue d'une nouvelle modification des règles de ces concours.

Pour objectiver les effets pressentis de la fermeture du concours sur la fragilisation des parcours d'insertion professionnelle, le collectif a mené une vaste enquête auprès des jeunes

¹ Les associations d'ingénieurs auraient milité pour une restriction des critères d'éligibilité qui leur serait favorable, dans un contexte de décentralisation des compétences du Ministère de l'Equipement vers les collectivités locales.

diplômés (promotions 2008 et 2009) des formations universitaires en urbanisme. Si ces données sont à prendre avec précaution, car produites dans un objectif affiché de peser dans ces débats en faisant valoir l'adéquation des formations aux exigences du marché du travail et des effets d'un changement des règles d'éligibilité sur l'emploi des jeunes diplômés, elles apportent quelques éclairages sur le parcours d'insertion des jeunes urbanistes. La fonction publique territoriale constitue bien le principal débouché pour les jeunes diplômés : un tiers y travaille. La fragilisation est déjà enclenchée puisque 90% des jeunes travaillant en collectivité sont en CDD. Seuls 3,8% sont fonctionnaires au moment de l'enquête (soit 1 à 2 ans après leur diplôme). Il apparaît également que près d'un autre tiers travaillent dans le secteur du conseil, avec des contrats plus stables puisque 68% sont en CDI. Tous secteurs et domaines d'activité confondus, 58% des jeunes urbanistes sont en CDD, 35% en CDI et moins de 3% exercent en libéral (Collectif National des Jeunes Urbanistes 2011).

Ce collectif s'est également investi comme acteur-clé de la promotion de la posture de généraliste comme seule légitime à se revendiquer de ce métier flou (pour reprendre l'expression de Gilles Jeannot) qu'est l'urbanisme, toujours en proie à des luttes interprofessionnelles pour la définition et la délimitation de ses champs de compétences, entre les ingénieurs (et géomètres), les architectes et les généralistes (Claude 2006). Les généralistes sont eux-mêmes représentés par différentes associations professionnelles qui ne défendent pas toute la même vision du métier. Dans ce contexte éclaté et concurrentiel, la fermeture de certains concours d'accès à la fonction publique territoriale déstabilise fortement les jeunes diplômés qui doivent, au niveau individuel, intégrer ce changement des règles du jeu dans leur projet professionnel. La création du régime de l'auto-entrepreneur constitue-t-elle une opportunité pour créer sa propre activité et ainsi inventer un nouveau parcours d'insertion ? Ou relève-t-elle d'un effet d'aubaine d'employeurs peu scrupuleux exploitant les doutes et fragilités de ces jeunes diplômés pour imposer des conditions d'emploi dégradées ?

En s'appliquant à comprendre comment (et pourquoi) de jeunes diplômés s'inscrivent au régime de l'auto-entrepreneur et en analysant comment ils s'adaptent, composent, apprennent dans cette situation nouvelle, cette communication interroge la pertinence et l'efficacité de l'insertion sur le marché du travail par l'inscription à ce régime. Du fait qu'ils expérimentent et subissent une situation en rupture avec les règles du jeu antérieures dans cette profession, les jeunes urbanistes doivent inventer une posture d'auto-entrepreneur. Comment font-ils face à cette situation qu'ils n'ont, pour la plupart, pas choisie ? L'enquête questionne la facilité et la simplicité affichées du régime. En quoi ces conditions d'emploi nouvelles (et imposées) réduisent-elles la capacité des jeunes diplômés à faire valoir leurs droits, en premier lieu la connaissance de ces droits ? En quoi les cadres de travail, de gestion et de coopération qu'ils inventent reflètent-ils les inégalités de positions dans lesquelles ils se trouvent ? La communication s'attachera à montrer comment les conditions financières et matérielles dans lesquelles ils se trouvent et les accommodements et irrégularités avec les règles qui leur sont imposés entravent leur capacité à faire valoir leurs droits.

Méthodologie

Une enquête par entretiens a été menée auprès d'étudiants et de jeunes diplômés (niveau master et doctorat) créant leur entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur. 27 entretiens² semi-directifs à caractère biographique ont été réalisés, d'une durée moyenne 1h15³. Les contacts avec les interviewés ont été pris via les réseaux d'anciens étudiants des formations universitaires en urbanisme⁴. Une interviewée n'a pas dans le régime de l'auto-entrepreneur mais de Sarl (permettant une mise en perspective des représentations et comportements des jeunes créateurs d'entreprise). Par le jeu du bouche-à-oreille, quatre personnes enquêtées ne sont pas urbanistes (architecte, agent immobilier, vidéaste). La diversification de la population étudiée révèle que certains enjeux soulevés par ce mode d'entrée dans la vie professionnelle dépassent les enjeux propres au monde de l'urbanisme.

Les entretiens étaient organisés autour de plusieurs axes de questionnement : itinéraire universitaire, entrée dans le régime, description des missions et des conditions de travail, opportunités et difficultés rencontrées du fait de la situation, projet professionnel, conception de la notion d'entrepreneur. Ce corpus a été l'objet d'une analyse de contenu en deux temps. Chaque entretien a d'abord été l'objet d'une analyse permettant de reconstruire les trajectoires individuelles et d'identifier des variables de comparaison. Dans un second temps, le corpus a été l'objet d'une analyse transversale à partir de quelques items d'analyse.

L'enquête a été réalisée entre mars 2011 et mars 2012. Les personnes interrogées étaient inscrites depuis moins de 18 mois au régime. Tous se sont inscrits au cours ou à l'issue de leur formation initiale c'est-à-dire sans expérience professionnelle préalable. On peut les qualifier d'auto-entrepreneurs de première génération au sens où nul, avant l'inscription, n'avait été familiarisé au cours de ses études à ce régime ni aux modalités d'exercice en indépendant, et qu'ils sont les premiers de leur formation à s'inscrire au régime. Ils ont été recontactés un an plus tard pour connaître leurs évolutions professionnelles. Seul un tiers a donné suite à la demande d'entretien.

Devenir auto-entrepreneur

Une démarche rarement volontaire

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur, qu'elle soit ou non volontaire, est **en décalage avec le projet professionnel initial** des diplômés. Ils aspiraient, pour une écrasante majorité, à devenir salariés d'une structure publique ou privée, du moins le temps de se faire une expérience et un réseau professionnel avant d'éventuellement créer une entreprise. L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur procède le plus souvent d'une **réponse à une opportunité**, suite à la proposition d'un employeur. Lors de rencontres informelles ou au cours d'un entretien de recrutement, un employeur potentiel propose au jeune diplômé de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur pour réaliser des missions ponctuelles ou longues, en tant que prestataire de services. Bertrand raconte ces entretiens d'embauche :

² Au regard des 828 000 inscrits au régime de l'auto-entrepreneur (en aout 2012), cette population semble anecdotique. Toutefois, il est remarquable que certaines données empiriques recoupent en partie les résultats de l'enquête de Sarah Abdelnour à partir de populations différentes (un échantillon de créateurs d'entreprises dans deux départements d'Ile de France et des auto-entrepreneurs travaillant pour un service d'un ministère) (Abdelnour 2012)

³ Tous les entretiens ont été retranscrits par des auto-entrepreneurs.

⁴ Certains interviewés sont d'anciens étudiants de l'enquêtrice ce qui peut introduire biais dans l'enquête.

on vous demande « vous connaissez le statut d'auto-entrepreneur ? » Au début, vous leur dites « oui, mais pas plus que ça ». Ils vous disent : « c'est très bien que vous le preniez, c'est un statut qui est **avantageux pour vous** ».

Bertrand

Selon une logique similaire de gain de flexibilité et de baisse du coût du travail, certains ont été invités à s'inscrire au régime à l'issue d'un stage, afin de **poursuivre une mission** en contournant les limites de durée des stages, sans recourir à un statut salarié, qui impliquerait une forte hausse du coût salarial pour l'employeur. Après la mise à l'épreuve et la formation interne du stagiaire, le prolongement de la mission exprime la satisfaction de l'employeur qui pourtant maintient le jeune diplômé dans une situation précaire et peu couteuse ni engageante pour l'employeur.

après six mois de stage cela se passait très bien au niveau professionnel, après comme mon patron **n'avait pas les moyens** de prendre **un salarié à plein temps**, eh bien il m'a proposé de partir en auto-entrepreneur

Mathieu

Les employeurs recourant à ces pratiques ne sont pas tous, loin s'en faut, des PME menacées ou aux capacités de croissance incertaines : établissements publics, ministères, agence de grande renommée (le prestige de l'agence concourant à l'acceptation des conditions de travail). Dans certaines entreprises, le recours à l'auto-entrepreneur et autres formes atypiques d'emploi semble être une pratique courante, intégrée à la politique de gestion des ressources humaines.

On a fini l'idée pendant un entretien en juillet. Donc en juillet, il m'a dit, en gros, qu'il ne m'embauchait pas en salariée.[...] **il m'a dit, eh bien, non, tout de suite, on n'embauche pas en CDD. On n'embauche pas en CDI. On prend que des juniors entreprises, auto-entrepreneurs ou en libéral.**

Mélanie

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur a permis à certains **d'offrir un cadre juridique** à des activités et de gérer simplement le cumul d'activité. Mireille était employée dans un Ministère. Ayant obtenu un contrat d'ATER à temps plein, elle s'est inscrite au régime pour poursuivre sa mission tout en contournant le refus de cumul d'activité de son employeur principal. Pour des jeunes chercheurs, travailler sous ce régime plutôt que salarié d'un laboratoire leur permet de payer moins de charges et aucun frais de gestion sur leur contrats de recherche. S'inscrire au régime est aussi un moyen simple de sortir de l'illégalité des activités préexistantes. Pour Charles, « l'auto-entreprise, ça permet de faire du black légal », alors même qu'il n'a, *in fine*, jamais déclaré les revenus générés par l'auto-entreprise et a depuis été radié. Plus rarement, l'inscription au régime relève de la **mise en œuvre d'un projet personnel**, d'une vision personnelle de l'exercice du métier. Anne a créé son entreprise pour développer une démarche personnelle alliant sa pratique artistique et ses compétences d'urbanisme. Le projet entrepreneurial procède enfin d'une **envie d'entretenir et poursuivre une amitié professionnelle** forgée pendant les études. Ainsi Olivier et Michel se sont rencontrés pendant leurs études et ont décidé de monter un bureau d'études pour continuer à travailler ensemble sur des projets.

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur apparaît donc être davantage un **entrepreneuriat de nécessité** (assurer son propre emploi, répondre à une opportunité) qu'une dynamique de projet entrepreneurial.

Une nouvelle étape du parcours d'insertion

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur constitue une nouvelle forme d'accès à l'emploi. Tous se sont inscrits au cours ou à l'issue de leur formation initiale c'est-à-dire sans expérience professionnelle préalable. S'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur est pensé comme une alternative à une recherche d'emploi ou plutôt une forme alternative de recherche d'emploi. Ainsi, Sylvain projette de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur afin de proposer ses services (en tant que sous-traitant) comme alternative à une recherche d'emploi.

après plus de 6 mois de recherches [d'emploi infructueuses], ça fait... allez un mois que je pense à cette idée, en fait de faire ma boîte sur la base de la prestation de services. [...] c'est de **proposer mes services en tant que collaborateur extérieur**. [je vais], faire des lettres, pas des lettres de motivation, mais des lettres de candidature et **d'explication aux entreprises**, quels seraient **leurs bénéfices** éventuellement. C'est-à-dire, pour eux, il y a **la souplesse**, par exemple. Ça veut dire pas forcément créer des postes.

Sylvain

Dans les entretiens, s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur est souvent présenté comme la **condition nécessaire pour « pouvoir travailler »** avec des entreprises qui ne « peuvent pas » embaucher.

j'ai envoyé en fait ma candidature spontanément à une personne que je connaissais. elle souhaitait dans un premier temps me recruter en tant que stagiaire, mais moi c'était plus possible parce que je n'étais plus étudiant, et donc **elle m'a proposé de créer mon auto-entreprise, pour pouvoir travailler avec eux**.

Denis

j'ai, par le biais de contacts, rencontré une urbaniste qui lance son bureau d'étude mais qui **ne peut pas embaucher quelqu'un**, donc c'est elle qui m'a conseillé de me mettre en auto-entrepreneur **afin de pouvoir me faire travailler** de manière occasionnelle avec elle, sans que cela crée des problèmes de comptabilité pour elle, donc je me suis inscrite en auto-entrepreneur en septembre 2011.

Sophie

Ainsi, les jeunes diplômés intériorisent les contraintes financières (baisse des commandes publiques engendrée par la crise des finances publiques ; coût salarial élevé) et administratives qui pèse(rai)nt sur les employeurs-clients, contraintes auxquelles il faudrait s'adapter en se montrant plus docile et flexible.

ça l'embête d'avoir des employés parce que c'est un **peu plus compliqué** pour elle. Ça lui fait **beaucoup de paperasse, beaucoup d'administratif**. Alors que là, il y a juste mes honoraires à payer

Sandrine

Cette adaptation ou soumission aux contraintes des employeurs est anticipée par Julie qui se présente comme « disponible sans passer par un contrat d'embauche ». La situation est acceptée ou du moins acceptable lorsqu'elle est perçue comme une étape du parcours d'insertion professionnelle, à la fois transitoire, temporaire et formatrice. Ce serait une nouvelle (mise à l') épreuve pour accéder à l'emploi. Accepter une relation d'emploi dégradée pour exercer le métier auquel ils sont formés serait préférable à l'exercice d'un job alimentaire mieux protégé. D'une manière similaire aux jeunes intérimaires en insertion (Faure Guichard 1999), l'inscription au régime est vécue comme une modalité de construction d'une identité d'actif, un moyen de s'insérer dans le marché du travail, de prouver son activité malgré des relations d'emploi très instables. Selon les conditions matérielles et les qualités de la relation de travail, l'identité pour soi de ces jeunes auto-entrepreneurs pourra évoluer vers

une identité de salarié (déguisé) ou d'indépendant. L'incertitude quant aux possibilités de sortie du régime pour accéder à l'emploi salarié est par contre source d'inquiétude et de rejet. Ils se résignent à ne pas faire valoir leurs droits (qu'ils méconnaissent) dans un contexte économique difficile. Les entretiens révèlent une méconnaissance largement partagée du monde du travail, se traduisant par une certaine naïveté sur la nature des relations de travail qui se baseraient sur la « confiance », en l'absence de régulation et de formalisation des relations.

Une simplicité trompeuse

Le régime de l'auto-entrepreneur a été conçu et présenté par ses initiateurs comme une démarche simplifiée de création d'entreprise. D'inspiration libérale, la philosophie de ce régime est de « lever les obstacles » à la création d'entreprise, ces obstacles étant, d'après la loi, essentiellement bureaucratiques et fiscaux (Levratto, Serverin 2009 ; Abdelnour 2012). Les formalités de création de l'auto-entreprise et les modalités de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu sont simplifiées, le taux de ces cotisations est allégé. L'auto-entrepreneur est aussi dispensé de certaines formalités (comme l'immatriculation au registre du commerce), exonéré de la TVA et de la cotisation foncière des entreprises pendant les trois premières années d'activité. Les cotisations sociales sont calculées sur la base du chiffre d'affaires de l'auto-entreprise (ce qui, on le verra plus loin, derrière la simplification comptable, pose de nombreux problèmes d'évaluation des coûts d'activité et donc des revenus réels) et ne sont payables que si un chiffre d'affaires est généré. L'inscription au régime se fait sans limite de durée, mais le maintien dans le régime est conditionné par un seuil de chiffre d'affaires de 32 600 euros pour les prestations de services. L'ensemble des démarches sont dématérialisées via un site internet dédié⁵.

La simplicité du régime, mise en avant par les employeurs, est un facteur d'adhésion à la démarche. Pourtant, la **facilité apparente** de l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur **n'élude pas les difficultés** que peuvent rencontrer les interviewés au quotidien et au travail.

Tout ça pour dire que je ne sais pas combien je vais gagner et j'ai hâte d'arrêter ce processus, même si **tout le monde m'a dit que c'est simple**. Mais **c'est encore trop compliqué pour moi**.

Mireille

Ces difficultés sont de différentes natures et sont, pour beaucoup, liées au fait que ces jeunes diplômés n'ont pas (ou peu) d'expérience professionnelle préalable et ne sont pas préparés à la création d'entreprise, situation en rupture avec les codes et règles du jeu de leur milieu professionnel. Ils ne sont pas familiers avec le vocabulaire, les procédures, les organismes, les démarches, qu'elles soient propres à la création et à la gestion d'entreprise. Entrer dans la vie active, passer du statut étudiant à celui de jeune professionnel implique de nouvelles responsabilités, l'assimilation de nouvelles procédures, la familiarisation avec des préoccupations inédites, qui ne s'apprennent pas à l'école mais dans l'agir au quotidien. A cela s'ajoute, pour les interviewés, le fait de se retrouver seul avec son auto-entreprise.

Qu'est-ce qui me fait hésiter ? C'est que j'ai un handicap parce que **je n'ai eu aucune formation sur ce type de démarche**. Comment on fait son entreprise ? Comment on

⁵ Lautoentrepreneur.fr

fait ci ? Qu'est-ce que l'URSAFF ? Comment ça marche avec les impôts ? Quels sont les marchés publics ?

Sylvain

La facilité apparente de l'inscription n'incite pas toujours à bien s'informer au préalable. Il en résulte de nombreuses confusions. S'ils sont capables d'expliquer les grands traits du régime (modalité d'inscription et de déclaration d'activité), certains hésitent quant au niveau des seuils ou d'imposition. Ces difficultés de compréhension du régime sont révélées par les **explications divergentes qu'ils donnent du régime et des droits afférents**. Michel s'enthousiasme ainsi sur le fait d'être imposé « que sur le chiffre d'affaires », ce qui, à ses yeux, constitue « un avantage ». Or, tous les frais engagés par son activité (déplacement, investissement) ne peuvent être déduits de son assiette fiscale, qui de ce fait, n'est pas du tout avantageuse d'un point de vue financier. C'est seulement une simplification comptable. Cette confusion est un indice de la méconnaissance du fonctionnement d'une entreprise, alors même que Michel s'était beaucoup renseigné au préalable sur les différents régimes juridiques avant de s'inscrire. En matière de **sécurité sociale**, beaucoup ne savent pas à quelle caisse ils cotisent.

Les difficultés administratives, ça serait pour la sécu parce qu'il faut une sécu pour les indépendants. Alors que je venais à peine de changer de sécu d'étudiant à salarié. Du coup, cette sécu, même encore maintenant, **je n'arrive pas à savoir laquelle est la bonne**. [...]C'est pas une difficulté, c'est une incertitude. **Tu en as une de sécu, mais tu sais pas laquelle**.

Sandrine

Alors qu'ils y ont pour beaucoup droits, tous n'ont pas sollicité **l'Accre** (dispositif d'aide à la création ou la reprise d'entreprise pour les chômeurs allégeant davantage les charges sociales) ou, par défaut d'information, l'ont fait trop tard pour en bénéficier. Ils n'en comprennent pas bien les implications : Sandrine pense qu'elle ne doit pas dépasser un seuil de 16 000 euros de chiffres d'affaires ; François croit il s'agit d'une cotisation quelconque.

j'ai découvert que j'aurais pu demander une exonération des cotisations, et cela c'était que dans les six semaines qui ont suivi je crois, **je n'étais pas du tout au courant**, voilà, donc **c'était trop tard**, et puis, et puis oui, même pour déclarer mes revenus que ce soit mensuel ou trimestriel et tout cela, c'est un peu nouveau tout cela pour moi et du coup **je suis un peu perdue**.

Lucie

parce qu'ils disent que c'est super simple, qu'il suffit de se mettre sur Internet, un seul clic et on est auto-entrepreneur. Mais, par exemple, justement, en faisant ça, moi, je **ne savais pas, j'aurais pu bénéficier du dispositif ACCRE** [...] mais il aurait fallu qu'au préalable je m'inscrive en tant que demandeur d'emploi, ce que je n'ai pas fait. Là-dessus, **je me suis fait avoir**.

Bertrand

La facilité d'inscription, la dématérialisation des démarches, l'usage de l'internet comme interface, facilitent certes l'accès à l'information, mais pas nécessairement sa compréhension. Ils se tournent alors vers des interlocuteurs « réels », auxquels ils reprochent un défaut de conseil. En effet, ils se heurtent à l'ignorance de leurs interlocuteurs qui ne connaissent guère mieux qu'eux le régime et n'ont su leur apporter les réponses à leurs questions :

j'avais quand même été voir [Pole emploi] en leur disant que j'avais des difficultés à trouver des informations sur l'auto-entreprise et auprès de qui je pouvais me renseigner. **Et qu'ils m'ont dit, ah, on ne sait pas. On vous donne une plaquette, débrouillez-vous**

Nathalie

Dans le même temps, rares sont ceux qui ont sollicités des dispositifs d'aide à la création d'entreprise : soit qu'ils n'en voyaient pas l'utilité ou n'en ressentaient pas le besoin, soit qu'ils n'en avaient pas connaissance ou s'y sont pris trop tard. Les formations organisées par des organismes de type Pole Emploi sont souvent perçues comme trop généralistes, ne les aidant pas à résoudre des problèmes ou questions spécifiques à leur activité. Beaucoup regrettent de ne pas eu (ou pris) le temps de s'informer car se sont inscrits dans l'urgence en réaction à une proposition qui leur a été faite.

[...] vraiment **moi je regrette de ne pas avoir pris le temps** de bien m'être renseignée sur, parce que c'est un peu de **ma faute**, sur les avantages, sur les désavantages, quand cela marche qu'est-ce que cela apporte vraiment etc.

Lucie

Les difficultés apparaissent après coup, témoignant d'un défaut de compréhension des procédures. Certaines erreurs lors de l'inscription peuvent avoir des conséquences qui leur paraissent disproportionnées. Catherine, qui s'est inscrite facilement sous le régime d'auto-entrepreneur suite à la proposition d'un employeur, s'est rendue compte *a posteriori* qu'elle a fait de nombreuses erreurs, de mauvais choix d'options qui vont engendrer de nombreux problèmes par la suite. Elle s'est inscrite dans la précipitation et ne s'est pas beaucoup renseignée en amont. Au cours de l'entretien, elle le regrette et s'en accuse : « *j'étais pressée, j'aurai du prendre mon temps, c'est de ma faute, je l'ai pas fait* ». Elle s'est tournée vers différents organismes, en particulier l'Urssaf, qui n'ont pas su apporter des réponses à ses questions. Les conséquences de ce manque d'informations sont nombreuses : elle ne connaît pas ses droits en matière d'assurance santé et a du avancer des frais sans savoir si elle pourra être remboursée ; elle a demandé l'Accre trop tard et ne peut pas bénéficier de cet allègement de charges ; elle a rencontré des problèmes lors de sa déclaration d'impôts provoquant un conflit avec ses parents. Elle conclut de cette expérience qu'elle qualifie de violente, que : « *pour quelqu'un qui débute, il y a beaucoup de vocabulaire technique [...] les textes de loi sont inaccessibles au sens [...] moi à mon échelle, je suis incapable de comprendre mes droits* ».

La source d'information et de conseils privilégiée sont les proches (amis, collègues, parents), que ce soit pour comprendre les rouages du régime, réagir aux multiples sollicitations d'organismes divers (et éviter les arnaques), fixer les tarifs, apprendre les rudiments de la comptabilité, ... Au-delà de conseils pratiques, les proches apportent un soutien essentiel (matériel et psychologique) pour persévérer dans cette entreprise. Les conjoints sont mis à rudes épreuves et les relations amicales et amoureuses peuvent pâtir de l'investissement de l'auto-entrepreneur dans le développement de son activité. Certaines relations amoureuses ne résistent pas aux épreuves et angoisses que génèrent ces situations d'incertitudes. Olivier semble résigné face aux conditions du marché (du travail), pas « forcément humain » :

je trouve qu'il faut quand même **être soutenu par sa famille**. [...] au moins **être compris** par ses proches. [...] on consacre tout notre temps à ça, à l'entreprise. Du coup, **on a très peu de temps à consacrer à nos proches** [...] c'est vrai que, après, psychologiquement, **ça peut être vraiment déstabilisant** parce que les compagnons ou les compagnes peuvent se dire tu pense plus à ton entreprise qu'à moi. Donc, du coup, c'est vrai que c'est un **peu embêtant**, [...] c'est **en priorité le projet professionnel**, ma vie professionnelle que je construis, que je stabilise et après, bon, je verrai pour la vie familiale. C'est **dur à dire, dur à entendre**, moi, je le comprends, voilà quand je me le dis aussi, mais **c'est une réalité**. Je veux dire, c'est le

marché du travail qui est comme ça. C'est **triste** parce qu'on est **dépendant d'un marché qui n'est pas forcément humain**, mais bon, enfin, il faut, à un moment donné, **faire sa place**.

Olivier

Faire face à des conditions de travail dégradées

Des revenus faibles et incertains

La première difficulté est relative à la **faiblesse des revenus** générés par l'activité d'auto-entrepreneur. Le chiffre d'affaires mensuel moyen (selon leur déclaration en entretien) est de 1255 euros, le chiffre d'affaires mensuel médian est de 1000 euros, sur une durée d'activité moyenne de 6.5 mois⁶. Deux n'ont, au moment de l'enquête, pas encore été actifs (c'est-à-dire n'ont pas généré de chiffre d'affaires)⁷. Beaucoup de personnes interrogées ont une activité ponctuelle (voire très ponctuelle) et néanmoins principale (voire unique), qui ne pourvoit pas à leur besoins. Ils sont nombreux à évoquer la « galère » financière dans laquelle ils se trouvent. A de rares exceptions, les seuils sont loin d'être atteints ; les atteindre serait le signe de la réussite de la démarche. Dépasser les seuils et changer de statut devient alors un objectif. Seules Sandrine et Mélanie, qui connaissent des débuts d'activité prometteurs, envisagent de restreindre leur activité pour ne pas les dépasser.

La situation des jeunes diplômés auto-entrepreneurs rejoint les résultats d'autres enquêtes mettant en évidence la faiblesse des revenus générés par les auto-entrepreneurs, correspondant davantage à des compléments de revenus qu'à une activité leur permettant l'autonomie financière (Levratto, Serverin 2012). Le chiffre d'affaires mensuel moyen des auto-entrepreneurs actifs oscille, selon les secteurs, entre 1000 euros et 1250 euros en 2011⁸, avec une forte concentration de revenus inférieurs au Smic et la sous représentation des hauts revenus. Seuls 8.1% déclaraient un chiffre d'affaires supérieur à 20 000 euros annuel, loin des seuils d'éligibilité au régime. Cette dualisation des chiffres d'affaires rend compte de la dualisation entre des précaires cumulant les situations instables et faiblement rémunératrices et des travailleurs protégés par leur statut (salariés stables ou retraités) et/ou leurs capital social, culturel et économique, recourant au régime pour augmenter des revenus déjà conséquents (Abdelnour 2012). La situation des enquêtés corrobore également l'analyse de Domens qui met en évidence une disparité forte des chiffres d'affaires selon l'âge de l'auto-entrepreneur : les plus âgés gagnent sensiblement plus que les plus jeunes (Domens, Pignier 2012). On peut supposer que l'expérience et les réseaux tissés tout au long de la vie professionnelle favorisent la réalisation de l'activité des auto-entrepreneurs les plus âgés. En

⁶ Pour connaître leur revenu réel, il faudrait soustraire l'ensemble des charges et dépenses liées à l'activité, tâche souvent compliquée pour les interviewés.

⁷ A titre de comparaison, d'après une étude de l'Accoss, les auto-entrepreneurs de la catégorie NAF 71 « activité d'architecture » (sachant que tous les auto-entrepreneurs en urbanisme ne sont pas inclus dans cette catégorie) génère un chiffre d'affaires mensuel moyen de 776 euros en 2011 (ACOSS 2012).

⁸ Seuls un auto-entrepreneur sur deux est considéré comme économiquement actif, c'est-à-dire déclarant un chiffre d'affaires trimestriel. Concernant les revenus générés par les auto-entrepreneurs voir : ACOSS 2012 ; Hagège, Masson 2011 ; Barruel, Penaud et al. 2012 ; Barruel, Thomas et al. 2012 ; Domens and Pignier 2012 ; Deprost, Laffont et al., 2013.

miroir, l'absence de réseau et la faible expérience des plus jeunes constituent un obstacle au développement de l'activité.

Si la situation financière des enquêtés se rapproche de celle de l'ensemble des auto-entrepreneurs, elle se distingue fortement de celles des autres jeunes diplômés en urbanisme. Le traitement de l'enquête du Collectif National des Jeunes Urbanistes n'identifie pas les revenus moyens et médians, mais la structure par tranche. 74% des jeunes diplômés ont un salaire net supérieur à 1500 euros (Collectif National des Jeunes Urbanistes, 2011).

La faiblesse des revenus d'activité s'ajoute à une très forte **incertitude** quand à leur pérennité (les missions peuvent s'arrêter du jour au lendemain) ou leur renouvellement (comment trouver de nouvelles missions ?). Une fois entré dans le régime, certains accèdent à d'autres commandes avec plus ou moins de facilités. Pour d'autres, l'essai n'est (au moment de l'entretien) pas renouvelé. Cette incertitude est d'autant plus inquiétante que le régime n'ouvre pas droit à l'indemnisation chômage en cas de perte d'activité. Cette incertitude est mise en regard avec la situation salariée où le salarié est relativement préservé en cas de baisse d'activité ou en attendant des réponses à des appels d'offres.

Ça révèle, c'est que **ce n'est pas stable**. Un **salarié**, ça a un **salaire à la fin du mois** et il n'y a pas vraiment de stabilité de l'emploi puisqu'il n'est pas fonctionnaire, mais, d'un autre côté, il a signé un CDI ou un CDD, un contrat de travail qui lui donne **une certaine protection**. Nous, ça, **on ne l'a pas**. Demain, **on n'a plus de boulot**, eh bien, **on n'a plus d'argent**, plus rien. Donc, du coup, c'est voilà, on a un petit peu **une épée de Damoclès** au-dessus de la tête, ce qui **motive aussi, c'est un peu la carotte**.

Olivier

Développer son activité en répondant à des appels d'offres et en démarchant de nouveaux clients nécessite de pouvoir dégager du temps à cette activité dont les retours sont incertains. Certains auto-entrepreneurs ne peuvent développer leurs activités car ils sont contraints de travailler dans d'autres secteurs (la restauration) pour assurer leurs revenus. Cette poly-activité est un obstacle au développement de l'activité, l'auto-entrepreneur n'ayant pas le temps de s'y consacrer suffisamment. Survivre en tant qu'auto-entrepreneur implique donc, du moins au début de l'activité, de disposer de ressources propres ou d'un soutien financier familial ou conjugal (comme la mise à disposition d'un logement par les parents, par exemple). Ne pas en disposer peut avoir de lourdes implications personnelles. La précarité et l'incertitude dans lesquelles est plongée Catherine annihilent sa capacité à s'engager vis-à-vis d'un bailleur et, plus intimement, à s'engager dans une relation amoureuse. Comment arbitrer entre (sur)vivre et développer son entreprise ? Michel, qui souhaite développer son entreprise, face à la faiblesse de ses revenus, préfère réduire ses dépenses (en cherchant un logement moins cher) qu'exercer une activité complémentaire qui entraverait le développement de son activité. Malgré ces difficultés, ce sont en fait d'autres formes de rémunérations qui sont attendus de cette expérience : un capital social et relationnel (se faire un réseau) ; un capital professionnel (acquérir de l'expérience), et un capital réputationnel (faire ses preuves).

ça nous fait de l'expérience. Ça nous fait rencontrer des gens. Notre **vrai** salaire, enfin voilà, il est là, Et dans le sens où on va **apprendre auprès de professionnels** et ça permet de se vendre différemment en fait.

Olivier

Construire un cadre de gestion

Les auto-entrepreneurs rencontrés acceptent de se rendre plus « employable » en s'inscrivant au régime de l'auto-entrepreneur parce que ça « arrange » l'employeur, dégagé des contraintes et formalités administratives. Or celles-ci n'ont pas disparues : les procédures administratives de déclarations d'activité et de ressources sont assumées par l'auto-entrepreneur lui-même. Cela implique un **travail de gestion administrative** nouveau pour lequel il faut s'organiser et dont il faut comprendre les rouages, s'assurer de ne pas commettre d'erreurs et de fautes (au regard des obligations fiscales par exemple).

Il y a quand même tellement un **paquet de courrier** qu'on reçoit. Il y a toutes les semaines des **nouveaux trucs administratifs à faire**. [...] Les deux premiers mois, tu reçois **des courriers pratiquement toutes les semaines**. Tu te dis: mais qu'est-ce que c'est que ça? Donc **il faut être organisé**, pour les garder comme il faut. [...] C'est vrai qu'on dit que c'est **beaucoup de paperasse, beaucoup d'organisation pour pas forcément grand-chose**.

Sandrine

Comment comprendre, par exemple, ce que veut dire « prélèvement libérateur de l'impôt » pour des jeunes qui n'ont jamais fait leur propre déclaration de revenus ? Faut-il opter pour cette option lors de l'inscription ? Faut-il ou non payer la cotisation territoriale des entreprises ? Sera-t-on imposé deux fois pour la taxe foncière ? Alors qu'ils s'inscrivent en tant qu'urbanistes auprès de l'INSEE, leurs entreprises sont enregistrées selon des codifications variables, d'activités d'architecture à activité de construction. Qu'implique cette différence de codification NAF/APE par l'Insee ? Doit-on s'en inquiéter ? Magali regrette que suite à son inscription au régime, ses données personnelles aient été diffusées et soient accessibles librement sur internet. Cette disponibilité des données personnelles explique les sollicitations publicitaires nombreuses dont se plaignent les interviewés. Que signifient les courriers qu'ils reçoivent ? Qu'en faire ? A ce sujet, il faut également être vigilant pour ne pas être victime d'arnaques en tous genre. Pour faire face, il faut s'organiser, accepter de passer (ou perdre) du temps à comprendre tous ces rouages, tâches auxquelles ils se consacrent plus ou moins volontiers. L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur apparaît ainsi être un moment de familiarisation avec les rouages de la création et de la gestion d'entreprise, comme par exemple « de faire des factures en [son] nom » (Sandrine) et des démarches commerciales. « C'est l'entreprise pour les nuls » (Rémi). Ces savoirs sont transférables à d'autres postures que celles d'entrepreneurs : comprendre les logiques d'un chef d'entreprise permet à Rémi de mieux comprendre et anticiper les contraintes et raisonnements des prestataires avec lesquels il travaille dans le cadre de son activité principale.

Etre à son compte et non pas salarié implique de mettre en place et gérer soi-même sa comptabilité. La temporalité de la comptabilité d'une entreprise ne correspond pas à celle de l'individu. Or elles sont ici confondues. De plus, beaucoup sont confrontés au **décalage de la mise en paiement** par rapport à la réalité de l'activité. Le paiement sur facture se fait *a posteriori*, alors même que la réalisation de la mission peut nécessiter des avances de frais. Avec des clients publics, les délais de paiement peuvent être de plusieurs mois. Ce décalage est accentué lorsque l'accès à la commande se passe par la réponse à des appels d'offres.

Laure a ainsi contribué (sans rémunération) à une réponse à appel d'offres avec une agence. Les durées de délibération sont de plusieurs semaines voire plusieurs mois durant lesquelles elle ne sait si elle doit continuer à chercher un travail ou attendre la possible réalisation d'une mission pour laquelle elle s'est engagée moralement. Par la suite, il lui faudra faire face aux délais de mise en paiement, le plus généralement sur facture au cours et à la fin de la mission. Pendant ce temps, elle aura travaillé sans rémunération. Cette situation la place « en position d'acteur privé qui attend une réponse de son projet. Sauf que [elle est] une personne ». Comment un jeune diplômé sans autre revenu, sans épargne, peut-il intégrer un marché du travail par des réponses à appel d'offres ? D'autant plus que ce travail de réponse à appel d'offres et de rédaction de devis ne débouche parfois sur aucun contrat, laissant le goût amer d'avoir travaillé pour rien. Faire face à ces décalages et contraintes gestionnaires nécessite de pouvoir mobiliser des ressources pour soutenir la démarche entrepreneuriale. La situation est d'autant plus délicate qu'ils n'ont pas d'épargne disponible et qu'ils sont pour la plupart trop jeunes pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active. Ils n'ont d'autres ressources qu'un éventuel soutien familial ou conjugal.

Pour stabiliser leurs revenus, certains essayent de mettre en place d'une **comptabilité** à deux échelles temporelles : des projets de long terme où avec un client stable pour se constituer un matelas de sécurité en parallèle de missions ponctuelles plus aléatoires. La gestion des flux financiers, entre recettes et dépenses, s'organise parfois par la dissociation du budget personnel du budget professionnel. L'ouverture d'un nouveau compte en banque s'est imposée à Sylvie, qui, ayant donné un nom à son entreprise, a dû créer un compte *ad hoc* pour encaisser les chèques rédigés au nom de l'entreprise. Magali, sur les conseils de sa banque, a créé un compte professionnel (facturé 9euros par mois), pour distinguer son budget professionnel de son budget personnel. Elle encaisse ses factures sur son compte professionnel puis se verse l'équivalent d'un salaire sur son compte personnel en laissant sur le compte professionnel l'argent nécessaire au paiement des charges. Cette organisation lui procure une certaine satisfaction. Ouvrir un compte professionnel donne une dimension concrète à son activité, une forme de reconnaissance et de réassurance : je suis une professionnelle puisque j'ai un compte bancaire professionnel.

Faire face à l'isolement au travail : organiser son temps et son espace

Certains auto-entrepreneurs travaillent chez leur(s) client(s). Pour eux, en l'absence de contrat de travail fixant une durée effective du travail, et dans un univers professionnel marqué par la culture de la charrette (en particulier dans les agences d'architecture-urbanisme), la pression sociale du groupe de collègues dans l'espace de travail impose un rythme et des horaires auxquels il est délicat de ne pas se conformer.

Personne ne vérifie, après c'est une petite agence, tout le monde est là, il y a un gros *open space* et une salle de réunion, **quand quelqu'un n'est pas là, tout le monde le sait**, quand quelqu'un est là tout le monde le sait.

Mathieu

Vu qu'il **n'y a pas de contrat, y'a pas d'horaire**. [...] quand on arrive à 10heures, on aurait pu arriver plus tôt, quand on part à 20heures, on pourrait partir plus tard. Je

trouve que ca, **c'est pas évident à gérer**. [...] **On sait pas quand on doit partir**. Quand le travail est fait, mais le travail n'est jamais fini. Il faut se donner une limite, et cette limite, elle n'est pas toujours évidente à trouver.

Catherine

La majorité des enquêtés travaille de chez eux. Ils doivent alors organiser leur logement (aménagement d'une pièce en bureau, ou plus modestement d'un coin de pièce en espace professionnel) et leur temps de travail. Il n'est pas toujours facile **d'organiser son temps**, de se mettre au travail, et de savoir poser les limites entre temps personnel et temps professionnel.

Elle m'a proposé de travailler dans ses bureaux et sauf que je ne l'ai pas refusé, dans le sens où **ce n'est pas évident de travailler de chez soi**, en fait.

Enquêtrice : *Ah bon ? Qu'est-ce qui est difficile ?*

La motivation du matin. [...] il y a déjà une **difficulté à se mettre dans le bain** et à se dire, allez, on y va. On s'accroche et on travaille, on y va. Et, après, une difficulté dans le sens où les fois que, comment dire, eh bien, quand on est lancé, **ce n'est pas évident de faire la part des choses entre le perso et le professionnel**. C'est-à-dire que, des fois, on rentre chez soi et, **au lieu de décompresser**, eh bien, non, on se **remet à travailler sur son auto-entreprise**. On a un peu tendance à focaliser dessus, un peu, à **s'enfermer un peu sur soi**.

Nathalie

Ainsi Nathalie distingue son investissement en tant que stagiaire (ou lors de son cours CDD de deux mois) et en tant qu'auto-entrepreneur pour lequel elle semble avoir plus de mal à poser des limites.

[quand j'étais salariée], j'ai très très vite **appris à faire la déconnexion** entre le travail au bureau d'études, et le chez moi. [...] on bosse depuis chez soi, on est plus facilement tenté de **trouver quelque chose à faire pour notre auto-entreprise**. [...] Il y a toujours un **contrat à revoir**. Il y a toujours... enfin, je ne sais pas **le book**... enfin, mon book n'est pas encore fini. Donc c'est vrai que la tentation de, tiens, je vais aller y jeter un coup d'œil. Je vais peut-être le mettre à jour. [...]

Enquêtrice : *ce n'était pas la même chose quand vous aviez un travail à finir pour votre employeur ?*

Ah, non. Non, non.

Nathalie

Cette difficile conciliation entre temps professionnel et temps personnel est accentuée par la **forte dépendance** aux donneurs d'ordre dans laquelle ils se trouvent. La faiblesse de l'activité et le besoin d'argent incitent à **accepter des travaux en urgence** (dits « en charrette » dans le jargon) pour lesquels il faut se rendre disponible à tout moment, sacrifier des week-ends et des soirées prévues de longue date. Le travail à domicile implique également un isolement qui est plus ou moins bien vécu. Certains regrettent de ne pas avoir de collègues juste pour faire une pause, pour faire face au risque d'enfermement et de désocialisation que peut comporter le travail à domicile. Ce **sentiment d'isolement** est accentué par le fait que ces jeunes diplômés en urbanisme se sentent seuls et atypiques. Ils ne connaissent personne de leur domaine dans leur situation et ne savent pas vers qui se tourner pour échanger et discuter des problèmes concrets qu'ils rencontrent. Quelques uns trouvent dans un **collectif de travail**, les ressources pour se réassurer, pour vérifier leurs travaux, valider leurs compétences et avoir des conseils quant à la réalisation des tâches.

ce qui est très difficile, c'est d'être seule, de ne pas avoir de collègues, de ne pas avoir de contacts. Et ça a beaucoup **plus de répondeur quand on est face à quelqu'un et qu'on exprime, et qu'on défend des arguments**. C'est pour ça que je

dis que moi, jeune urbaniste, je **veux travailler en équipe**. C'est que soit en négociation, soit en argumentaire, c'est un peu creux parfois. Et ça, **ça me manque**.

Sandrine

Il y aurait presque **besoin d'un tutoriel** pour que l'on puisse vraiment se lancer. [...]il faudrait avoir **une personne** référente ou quelqu'un qui puisse **relire vos travaux de manière confidentielle** [...], moi j'ai beau avoir un master 2 et des stages, je sais que je ne réalise pas encore des études qui sont parfaites. C'est **quand même difficile de cerner tous les enjeux** qu'il faut mettre en place et puis après tout ce qui est, pour les études pré-opérationnelles, tout ce qui est chiffrage, des choses comme cela, moi je n'y connais rien.

Sophie

Cet extrait pointe le manque d'expérience de ces jeunes et la perception qu'ils ont de leurs propres lacunes qui ne peuvent être comblées dans l'exercice en indépendant et révèle la contradiction dans laquelle ils se trouvent : quelles sont les compétences qu'un jeune diplômé sans expérience peut valoriser sur un marché concurrentiel ? Comment assurer (à soi-même et à ses clients) de la qualité de son travail en l'absence d'expériences de référence ?

Le décalage le plus grand est rencontré par les personnes qui ont obtenu un contrat de prestation de service en tant qu'auto-entrepreneur après un stage auprès d'un employeur public. Du fait de ce changement de statut, et alors que les missions réalisées n'ont pas changé de nature ni d'intensité, ils perdent l'accès aux locaux, à l'infrastructure associée (matériel informatique, ligne téléphonique, adresse électronique au nom de l'institution) et, travaillant de chez eux, se retrouvent isolés par rapport au collectif de travail ce qui engendre des complications dans la réalisation des tâches, notamment par un décalage par rapport aux prises de décisions.

j'ai dû **créer ma propre adresse électronique au nom de ma pseudo société**, et tous les **mails m'étaient transférés**, mais du coup ce n'était **pas une façon de travailler agréable** parce que j'avais **toujours du retard dans les transferts** de mails,. [...]dans tout ce qui est le suivi des projets il y a beaucoup de choses qui se passent, c'est vraiment en direct, et du coup **c'était vraiment pas idéal d'être isolé et pas avec mes supérieurs**.

David

Pour y faire face, ils usent de stratagèmes pour rester physiquement au sein de la structure : indiquer dans le contrat le besoin de réaliser la mission dans les locaux, déclarer à l'accueil du bâtiment être en réunion toute la journée dans les services.

De la difficulté à faire valoir/négocier ses droits Des droits à négocier

Un travail de tarification conditionné par l'inégalité des positions

La création d'entreprise implique un **apprentissage et la mise en œuvre d'un travail de tarification** (Giraudeau 2007) qui consiste à prendre connaissance des réalités économiques du marché, des capacités à payer des clients et d'anticiper des ajustements de prix et/ou de coût de revient pour assurer la viabilité de l'activité. Comment fixer ses tarifs et évaluer la valeur de son travail ? Ce problème de tarification est rencontré par plus de 20% des auto-entrepreneurs (Barruel, Penaud et al. 2012), mais est accentué lorsque l'on est débutant, qui plus est dans un métier qui n'a pas élaboré de grille tarifaire. Les personnes interrogées font preuve de modestie dans l'évaluation de leurs tarifs. Pour beaucoup, leur position dans la

négociation est délicate : ils veulent que leurs compétences, leur diplôme et leur travail soient reconnus à leur juste valeur, mais leur recherche d'emploi, très difficile, les met en situation de demande et de vulnérabilité. Le coût de revient de l'activité est souvent plus élevé qu'anticipé (participation à des réunions complémentaires, engagement de frais...). Les calculs et modalités d'évaluation des tarifs sont parfois baroques. Ils se font souvent conseiller par des amis pour connaître la valeur d'une prestation similaire. Catherine, qui est devenue auto-entrepreneuse suite à sollicitation d'une amie pour l'aider sur une charrette a décidé de faire comme son amie, sans négocier pour être « sur un pied d'égalité avec [elle] ». Gilles, devenu prestataire suite à son stage dans une institution publique, s'arrange pour que son devis ne dépasse pas 4000 euros pour échapper à la mise en concurrence. François, encore étudiant, s'est basé sur ses besoins financiers et sur les rémunérations de ses jobs étudiants, pour évaluer le tarif de sa mission. Olivier a mis en place une grille tarifaire assez complexe :

Au départ, on a fait **un calcul très simple**. On a pris le **salairé moyen** d'un urbaniste. On a **divisé par 12**. Donc, du coup, on avait le **salairé par mois**, qu'on a **divisé par 20**, 20 jours ouvrés par mois. Donc, du coup, ça nous donnait un **tarif jour** et le tarif jour, eh bien, **on a essayé de l'adapter en fonction d'une grille...** d'une grille graduelle pour, si vous ne voulez plus du tout qu'on n'ait plus de jour, moins vous payez à la journée. [...] J'ai un **contrat forfaitaire**, ou une **sorte d'abonnement-carte**, en disant, voilà, vous prenez chez moi 30 jours de travail. Et après ces 30 jours-là sont répartis en fonction du client.

Olivier

Les tarifs peuvent être proposés (ou imposés) par les clients, qui, comme dans le cas de Denis, revalorise régulièrement le tarif au cours de la mission, signifiant ainsi sa satisfaction. Une fois le prix fixé, il faut convaincre et négocier avec le donneur d'ordre, ce qui « n'est pas évident » (Rémi). Certains donneurs d'ordre revalorisent le tarif, le jeune diplômé ayant sous-estimé la valeur de son travail.

J'ai proposé **des prix au début qu'avaient tellement pas de légitimité**. J'ai fait comme la junior entreprise qu'on avait à la fac, en disant c'est 200 euros/jour l'étude. Et finalement, quand j'ai dit ce prix-là, **il a augmenté le prix**. Il a dit non, non, tu le fais pas à ce prix-là, tu le fais au-dessus, mais tu le fais bien. Je pense que peut être **j'avais dévalorisé le prix sans m'en rendre compte**. Au début, **c'est vraiment pas facile à estimer**.

Sandrine

il y a un client qui m'a dit : non, moi, **je ne peux vraiment pas te prendre à ce tarif là, ce n'est vraiment pas cher, donc moi, je peux augmenter si tu veux**. Donc, du coup, j'ai parlé avec lui. **J'ai augmenté mes tarifs**.

Olivier

La question des tarifs est mise rapidement en perspective avec le **temps de travail effectif** : combien de temps passer sur cette mission ? Dans beaucoup d'entretien, cette question est posée avec un souci d'honnêteté : comment ne pas facturer plus de temps que l'on en passe réellement, sans non plus se faire avoir et s'auto-exploiter ?

Du coup, je me sentais **pas légitime si je travaillais pas super efficacement** chez moi. [...] Je me dis que, quand tu es salariée, tu es censée être là, tu n'as pas le choix et si tu as un coup de fatigue. Chez moi, si je compte les heures, je coupe le décompte. J'avais besoin de faire une sieste de 20 minutes pour me remettre de mon repas, je l'admetts, après je me mets à travailler. Mais je **compte pas le temps où j'ai pas travaillé**. [...] Essayer ne de pas me mettre à **travailler trop, ni pas assez**.

Sandrine

Ce souci d'honnêteté dans la fixation des prix s'ajoute à la prise en compte de la capacité supposée du client à payer. Ainsi, Sandrine, en fixant son tarif, ne « voulai[t] pas non plus peser trop dans son budget ». La question de la fixation des tarifs et des horaires de travail n'est pas liée *stricto sensu* au régime mais au fait d'être une entreprise sans expérience ; qui plus est dans un secteur d'activité où, contrairement à d'autres, il n'y a pas d'accord tacite sur les prix.

Derrière la question du tarif, se trouve en creux celle de **l'évaluation des dépenses** : qu'est-ce qui est compris comme étant des dépenses de l'entreprise ? Très peu considèrent, par exemple, les taxes comme des dépenses de l'entreprise, ni la mise à disposition de leur matériel informatique personnel ou d'un espace de travail à domicile. Ceux qui considèrent les charges sociales comme des dépenses de l'entreprise, réagissent en petit patron ordinaire : ce serait une dépense non volontaire, une atteinte à leur rémunération, comme Joseph qui se sent « quand même délesté d'une bonne partie de [s]on argent ». Ils avouent utiliser des logiciels piratés (les licences de certains logiciels techniques sont très onéreuses), ou s'arranger avec le client pour soit utiliser leur matériel, soit déclarer leur numéro de licence. Etant imposé sur les chiffres d'affaires, cette question des dépenses devient vite un problème pour ceux dont l'activité se développe et nécessite des investissements matériels (ordinateurs, imprimantes) ou des frais de missions. A la faiblesse des chiffres d'affaires (proches d'un smic brut), il faudrait soustraire les coûts de réalisation de l'activité, dont les charges, pour évaluer les revenus réels des auto-entrepreneurs.

Le témoignage de Julie synthétise l'ensemble de ces difficultés et ambivalences dans lesquelles se trouvent les jeunes diplômés auto-entrepreneurs. Confrontée à ce travail de tarification pour la première fois, elle décompose méthodiquement la mission pour évaluer son temps de travail et le taux horaire de rémunération pour chaque type de tâche. Elle évalue les frais occasionnés par la mission. Elle anticipe également la capacité de son client à payer. Elle teste son premier devis auprès d'amis, et face à leur réaction « oh, là, là ! Julie, tu es bien chère », elle se construit un discours de justification pour se préparer aux réactions de son client dont elle se « doutai[t] qu'ils n'accepteraient pas [s]on devis tel quel ». Elle a du négocier pour faire accepter son devis, expérience qui « n'était pas très agréable ».

ce sont des anecdotes juste pour montrer que, **avoir une crédibilité** en tant qu'auto-entrepreneur quand on est jeune diplômée et qu'on n'a pas du tout, enfin j'ai déjà des expériences mais je suis **en pleine précarité**, j'ai absolument **aucune sécurité financière** et d'emploi, cela n'a **pas été simple** de réfléchir au **juste milieu entre reconnaissance** de mon travail et des prestations et puis malgré tout je ne **peux pas refuser** une offre

Julie

Un travail relationnel marqué par l'informalité des régulations

Travailler sous le régime de l'auto-entrepreneur implique de mettre en œuvre un travail relationnel c'est-à-dire de mettre en adéquation son offre (qu'il faut formuler) avec une demande (qu'il faut identifier et évaluer), d'accéder à des ressources mobilisables, de formaliser les cadres de coopération avec ses clients et partenaires (Giraudeau 2007). Or les relations de travail sont marquées par une très grande informalité (pour ne pas dire illégalité)

et par l'expérimentation de différentes formes d'irrégularité au regard du code du travail et/ou des marchés publics.

- **absence de formalisation des relations** de prestation

De nombreux jeunes auto-entrepreneurs ne sont, au moment de l'entretien, liés par aucun contrat à leur(s) client(s). Au mieux, inventent-ils des formes relationnelles sans valeur juridique pour fixer les termes de leur relations.

Avec [le client], on avait mis en place un **contrat informel**, parce qu'il n'a aucune **valeur juridique** en soi, ça n'a pas de nom particulier, mais en tous cas c'était un engagement réciproque écrit, où moi je détaillais les attendus, les objectifs de ma mission, et les différentes étapes, ainsi que le prix à l'avance. Et on signait [le client] et moi-même, on signait ce document. **Avec les autres [clients], c'est tacite**. Il y a qu'avec [un client] que j'ai monté ça. Avec les autres, c'est d'abord à la **confiance**: eux ils ont besoin de moi, ils me donnent du boulot à faire et ils savent pas comment je vais me démerder avec. Et moi, en me disant, ils me confient une mission, derrière si ils me confient une mission c'est qu'ils en ont besoin. Donc ils vont, **très honnêtement**, derrière, me rétribuer pour le travail que j'ai fait, dans des conditions qu'on s'est dit oralement avant. C'est vrai, j'ai pas repris l'habitude de ça, de recréer une espèce de petit contrat, de lien, entre les uns et les autres. **Ça se fait de manière tacite, oral, entre nous**.

Sylvie

Il est compliqué pour eux de construire le cadre de la négociation alors qu'ils ne savent pas sur quoi il faut négocier. Ces jeunes, qui n'ont pas d'autres expériences de travail que des stages, n'osent pas demander de contrat, et ne savent pas négocier une relation commerciale ni sur quoi devrait porter cette négociation (les tarifs, les horaires, la propriété intellectuelle, les conditions de résiliation du contrat...). Seul Gilles, qui a déjà vécu des expériences de relations de travail instables, fait très attention à la rédaction de sa lettre de commande afin de se protéger et de justifier certains aspects de sa mission. Par son expérience préalable, il est très conscient des enjeux des contrats comme protection aux abus en tous genres. Cette faible contractualisation des relations est sans doute rendue possible par le manque d'expérience de ces jeunes diplômés pour qui les relations de travail peuvent se baser sur la confiance, confiance dont on peut toutefois douter de l'efficacité en matière de régulation sociale au travail. Or, « la force de la relation ainsi stabilisée tient au recours au droit et à la puissance publique comme autorités tierces pouvant intervenir en cas de litige » (Giraudeau 2007 : 335). Catherine s'en inquiète.

Et pas de contrat, pas de feuille de mission. Rien. Un travail sans rien. Sans preuve. [...] c'est quelque chose qui marche à la **confiance**. [...] la personne avec qui je travaille est correcte. Mais, bon a priori, **c'est quand même pas normal**. Là, en fait, **il y a aucune convention, il n'y a pas de contrat de prestation de service. Il n'y a rien**.

Catherine

Les relations de travail imposées aux auto-entrepreneurs sortent du cadre protecteur et régulateur du salariat. L'absence de contrat ou de convention accentue l'inégalité et les rapports de domination entre le donneur d'ordre et l'auto-entrepreneur. Si la situation n'a jamais été évoquée, la « confiance » pourrait être rompue par un donneur d'ordre refusant de rémunérer le prestataire, sans que celui-ci puisse prouver un quelconque engagement. L'absence de contrat rend encore moins visible la contribution de l'auto-entrepreneur et donc ces revendications potentielles sur le travail accompli.

- **contournement du droit du travail** par un salariat déguisé imposé.

Beaucoup ont été invités à s'inscrire au régime en lieu et place de l'obtention d'un emploi salarié. L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur dissimule un rapport de subordination⁹ à un donneur d'ordre unique ou majoritaire. Les conditions matérielles de travail (travailler à temps plein dans les locaux du client, en utilisant son matériel, en respectant ses horaires) sont des indices forts de rapports de subordination. Cette subordination est également révélée par l'impossibilité de rechercher de nouveaux clients et d'élargir son portefeuille de donneurs d'ordres soit que ses compétences professionnelles et son réseau ne le lui permettent pas, soit que son activité mobilise tout son temps et toute son énergie. De plus, les personnes devenues auto-entrepreneurs après un contrat de travail sont de fait en situation de subordination. Les auto-entrepreneurs sont conscients de la proximité de leur situation avec celle des salariés.

Objectivement j'ai un **fonctionnement de, quasi salarial**, donc à **travailler tous les jours à l'agence, avec des horaires, avec la flexibilité qui va avec une activité d'agence**, donc de temps en temps charrette, et de temps en temps, des moments un peu plus light où on peut partir plus tôt, bon, mais disons **comme un salarié**

Mathieu

Or la subordination entre travailleur et employeur-client est réglementée par la mise en place du contrat salarial, par lequel chaque partie s'engage vis-à-vis de l'autre : le salarié vend sa force de travail en contrepartie d'un salaire et de droits sociaux protecteurs auxquels l'employeur contribue, notamment via le paiement des charges sociales finançant ces droits sociaux (assurance maladie, chômage, retraite) (Castel 2009). Le salariat déguisé est juridiquement interdit puisque considéré comme une fraude au paiement des cotisations sociales. En cas de subordination avérée, les relations peuvent être requalifiées en contrat de travail impliquant le paiement des charges complémentaires. Une requalification permettrait aussi de rendre au travailleur-salarié les droits sociaux dont il a été exclu par le recours au régime de l'auto-entrepreneur. Si dans les faits les requalifications sont rares (difficulté à prouver la subordination, rareté des contrôles), Fayolle (2012) s'interroge sur l'identification des responsabilités : à qui imputer la faute (ou la fraude) ? Le risque de requalification peut en effet se retourner contre l'auto-entrepreneur, accusé de travail dissimulé et condamné à verser les cotisations sociales supplémentaires, alors même qu'il s'est vu imposé cette situation.

Si juridiquement, ils peuvent demander une requalification de leurs relations en contrat de travail, aucun n'envisage de se lancer dans de telles négociations. La peur de perdre le contrat ne paraît pas être le motif principal de ce renoncement. La perspective de la signature d'un contrat de travail peut avoir été préalablement acquise, le recours à l'auto-entrepreneuriat n'étant qu'un entre deux (sans pour autant que cela soit formalisé par écrit). Mélanie a su, dès le début de l'activité, négocier (grâce aux conseils de ses collègues) de bonnes conditions de rémunération et a changé de statut suite au dépassement des seuils. Plus surprenant, Bertrand, Mathieu et Denis disent comprendre les contraintes pesant sur leur employeur-client, et se satisfont du travail qu'ils effectuent, malgré des relations d'emploi détériorées.

- **irrégularité des procédures de mise en concurrence dans les marchés publics.**

⁹ L'état de subordination est défini comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné » (cité dans Levratto and Serverin 2009).

Gilles, Mireille et David ont vécu la même situation : en poste (stagiaire ou salarié) dans un établissement public, à l'issue de leur contrat, ils ont été invités à devenir prestataire pour terminer leur mission. Pour cela, ils ont d'abord rédigé l'appel d'offres auxquels ils devaient concourir, publié assez discrètement l'offre et répondu à l'appel. David a même rédigé deux autres réponses fictives sous des noms d'emprunts, pour maintenir l'apparence de la mise en concurrence. Ces libertés avec le code des marchés publics ne sont pas de simples accommodements ou arrangements. Elles constituent des irrégularités passibles de poursuites, irrégularités imposées par l'employeur. L'entrée dans la vie active se double d'une entrée dans l'irrégularité, d'un apprentissage des détournements des règles. Les interviewés sont conscients que ces pratiques ne sont « pas forcément très légal[es] ». Ils qualifient la situation de « drôle » « marrante » « fantastique », énonçant ainsi un certain détachement par rapport à des pratiques auxquelles ils ont du se soumettre sans pour autant les approuver. Ces situations semblent ne pas être isolées (Abdelnour 2012).

- **complexité et informalité** des collaborations

Les enquêtés interviennent dans des collectifs de travail marqués par une relative complexité statutaire qui rend difficile les revendications sur le travail accompli de même que l'identification des responsabilités des uns et des autres. Certains de ces collectifs regroupent, au sein d'une agence, plusieurs travailleurs aux statuts différents : stagiaire, salarié, auto-entrepreneur, adhérent à la maison des artistes... Ces collectifs sont des emboitements de différentes structures, le jeune diplômé auto-entrepreneur étant par exemple le sous-traitant d'un prestataire cocontractant une mission avec un mandataire sur un marché public pour une collectivité.

C'est une étude qui est commandité par [une collectivité locale]. Et on est trois équipes à répondre en parallèle. L'équipe X, l'équipe Y et il y a l'équipe de Z pour laquelle je travaille

Enquêtrice : *Vous êtes chez Z ?*

Non, je suis pas chez Z. Je travaille, **je suis prestataire de prestataire**. Dans l'équipe Z, il y a l'agence Z et une agence d'archi qui est celle dans laquelle je travaille.

Catherine

Ils organisent parfois eux-mêmes un partage des tâches dans des collectifs de travail informels flirtant, là aussi, avec l'illégalité. Gilles facture sur son auto-entreprise des prestations réalisées par sa compagne. Mireille facture une mission réalisée avec une amie auto-entrepreneuse sans avoir anticipé les modalités de répartition des recettes. Doit-elle lui faire à son tour une facture ? Auquel cas elle devra payer 20% de cotisation sociale imposés sur le chiffre d'affaires. Doit-elle lui remettre l'argent au noir ? C'est au cours de l'entretien qu'elle réalise les difficultés auxquelles elle va être confrontée. Olivier et Michel qui travaillent régulièrement ensemble et communiquent sur leur complémentarité, pourraient se voir requalifier en société. Comme le rappelle Serverin et Levratto (2012), deux personnes qui « travaillent ensemble sur le même projet, de manière récurrente, avec les mêmes clients dans les mêmes locaux » sont aux yeux de l'administration fiscale, des associés. Mais comme Mireille, il semble qu'ils n'aient pas prévu toutes les modalités de cette collaboration car là encore, l'un sous-traite une partie de l'activité à l'autre, sans avoir anticipé qu'étant imposé

sur le chiffre d'affaires, il devrait payer des cotisations sociales sur la somme reversée à son collègue.

Conclusion

La situation des personnes enquêtées est loin de celle de l'entrepreneur tel que défini et performé par les dispositifs de soutien aux chômeurs créateurs d'entreprise décrit par M. Giraudeau (2007). Dans leur cas, ce régime est utilisé par les employeurs pour ajouter à la flexibilité une baisse importante des coûts du travail. Le recours à ce régime apparaît également comme un mode d'externalisation de la gestion des ressources humaines, l'employeur devenu client se désengageant de toutes démarches et obligations propres à la relation salariale. Dans cette nouvelle configuration des relations d'emploi, l'individu auto-entrepreneur affronte les risques et incertitudes à la place de l'employeur. Il assume seul les différents niveaux de régulation des contradictions et d'organisation du travail : ajuster les prescriptions (du client) aux capacités de travail réelles, réaliser les tâches, gérer les relations avec le client, organiser concrètement l'activité. Chez les enquêtés, l'identification d'un marché est, au mieux, approximative, le calcul des coûts et l'évaluation des tarifs parfois baroque, souvent fausses, les formes de contractualisation très informelles. Convaincus par la facilité apparente des démarches, ils prennent conscience après l'inscription de toutes les tâches qu'ils auraient du accomplir pour assurer la viabilité de leur situation, la nécessité d'un travail d'entreprendre préalable. Créer une activité, s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur, c'est (relativement) facile. Pérenniser l'activité et les revenus s'avère beaucoup plus compliqué et aléatoire.

Dit autrement, en acceptant de travailler sous le régime de l'auto-entrepreneur, en se pliant à une relation d'emploi dégradé, les enquêtés ne parviennent pas à faire valoir leurs droits à une rémunération décente et à un cadre de travail formalisé. Le jeune diplômé auto-entrepreneur occupe une position dominée dans son champ professionnel, position caractérisée par des manques d'information (sur le régime, ses effets, les droits afférents), d'expérience professionnelle (à faire valoir dans un book de références, pour se sentir compétent), de moyens financiers (et de capacité de négociation des tarifs), de reconnaissance (invisibilité de son travail dans des collectifs aux contours flous), de protection (en l'absence de contrat), de marges de manœuvre (accepter des situations dégradés pour pouvoir travailler).

Références

- Abdelnour, S. (2012). L'auto-entrepreneur aux marges du salariat. De la genèse aux usages d'un régime dérogatoire de travail indépendant. Thèse de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- ACOSS (2012). Communiqué de presse: Bilan du dispositif auto-entrepreneurs à la fin décembre 2011. Montreuil, Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.
- Barruel, F., N. Penaud, et al. (2012). "Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010." Insee Resultat(57).
- Barruel, F., S. Thomas, et al. (2012). "Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime." Insee Première(1388).

- Castel, R. (2009). La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu. Paris, Seuil, coll. La couleur des idées.
- Claude, V. (2006). Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle. Marseille, Ed. Parenthèses, collection eupalinos.
- Collectif National des Jeunes Urbanistes (2011). L'insertion professionnelle des jeunes urbanistes. Panorama national 2010. Paris, Collectif National des Jeunes Urbanistes.
- Deprost, P., P. Laffon, et al. (2013). Evaluation du régime de l'auto-entrepreneur. Paris, Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires sociales.
- Domens, J. and J. Pignier (2012). "Autoentrepreneurs : au bout de trois ans, 90% dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée." Insee Première(1414).
- Faure-Guichard, C. (1999). "Les salariés intérimaires, trajectoires et identités." Travail et emploi(78): 1-20.
- Fayolle, A. and B. Pereira (2012). "L'encouragement à l'auto-entrepreneuriat est-il une bonne politique publique pour l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises?" Gérer et comprendre(107): 52-107.
- Giraudeau, M. (2007). "Le travail entrepreneurial, ou l'entrepreneur schumpetérien performé." Sociologie du travail 49(3): 330-350.
- Hagège, C. and C. Masson (2011). "En 2010, hausse des créations d'auto-entreprises mais aussi de sociétés." Insee Première(1334).
- Levratto, N. and E. Serverin (2009). "Etre entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008: les impasses d'un modèle productif individuel." Revue Internationale de Droit Economique 23(3): 325-352.
- Levratto, N. and E. Serverin (2012). "L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime." Revue de la régulation(12): <http://regulation.revues.org/9879>.
- Stevens, H. (2012). "Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? ." Savoir/agir(21): 21-28.
- Supiot, A. (2005). Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit. Paris, Seuil. La couleur des idées.
- Tasset, C., T. Amossé, et al. (2012). Libres ou prolétariés? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile de France. Paris, Rapport du GSPM (Institut Marcel Mauss – EHESS) et du CEE pour la Fonda.